

Service du personnel

DR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Régie d'avances du centre municipal de santé.**Modification du champ des dépenses.****Le Maire de Malakoff,**

Vu le décret du 12 juillet 1893 et l'instruction générale du 20 juin 1959,

Vu le décret n° 64.486 du 28 mai 1964 et l'instruction interministérielle de janvier 1975 relatifs aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu le décret n° 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu la délibération n° 89/167 du 15 novembre 1989 portant création d'une régie d'avances au centre municipal de santé, afin de régler les dépenses afférentes à l'achat de petites fournitures, à compter du 1er décembre 1989,

Considérant que des cotisations étant à régler auprès de structures représentatives des intérêts des centres de santé, il y a lieu de modifier le champs des dépenses de la régie d'avances du centre municipal de santé,

Vu l'avis conforme que Madame le Trésorier principal de Malakoff, en date du 04 août 1998,

A R R E T E**Article 1er.** - A compter du 05 août 1998, le champ des dépenses énumérées dans l'acte constitutif de la régie d'avances du centre municipal de santé en date du 15 novembre 1989, est modifié comme suit :

- Achat de petites fournitures ainsi que les cotisations à des structures représentatives des intérêts des centres de santé.

Article 2. -- Le Maire et le Trésorier principal de la Ville de Malakoff sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**Fait à Malakoff, le 05 août 1998**

le 10/8/98 -

1esc - TP

- Patricia Le Guenelle

Pour le Maire de Malakoff,
Monsieur Jean CLAVEL
Adjoint délégué,